

Le Combat Social **FO** 49

MENSUEL D'INFORMATION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DE MAINE ET LOIRE

Numéro 11/12 2015 (novembre-décembre 2015)

Sommaire

- 2 L'éditorial de Catherine Rochard
- 3 la loi NOTRé
- 4 Le Projet de loi de financement de la sécurité sociale
- 5 5 semaines de grève à la Claverie
- 6 Les salariés du CESA-ME devant la préfecture
- 7 Réforme des collèges
- 8 Les retraités manifestent en défense de leur pouvoir d'achat
- 9 Résultats électoraux
- 10 et 11 Les formations syndicales 2015
- 12 Images du congrès en guise de carte de vœux

Encart : tract d'invitation aux réunions publiques

LE COMBAT SOCIAL
FO 49 - Prix : 1 €

Imprimé à
l'Union Départementale
Force Ouvrière
de Maine et Loire

14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
Tel : 02 41 25 49 60
site : <http://www.fo49.fr>
Inscrit à la CPPAP n°
0720S07442

Directrice de publication :
Catherine ROCHARD

SALARIÉS EN ÉTAT D'URGENCE !





L'éditorial

de Catherine Rochard,
Secrétaire Générale de l'UD cgt-FO de Maine et Loire

Les salariés en état d'urgence

Le 13 novembre le massacre de sang froid de dizaines de personnes par des assassins armés par des bandes engagées dans la guerre en Syrie a provoqué un immense effroi. Le soir même, le président de la République a décrété l'état d'urgence. État d'urgence désormais prolongé de 3 mois, et qu'il est question de proroger encore... sans doute jusqu'aux présidentielles de 2017.

Le Président de la République envisage même de modifier la constitution ce qui pourrait aboutir à un état d'urgence permanent !

Rappelons-en le contenu. Encadré par une loi de 1955, cet État d'urgence consiste à restreindre les libertés démocratiques⁽¹⁾. En particulier, les réunions et les manifestations peuvent être interdites sur simple décision des préfets ou du ministre de l'Intérieur.

Pour financer le renforcement des bombardements sur la Syrie d'une part et le recrutement de 8500 postes dans la police, la gendarmerie, la pénitencière et les douanes d'autre part (qui sont d'ailleurs très loin de compenser les pertes d'effectifs que ces secteurs ont connu et qui ne seront, de toute façon, opérationnels que d'ici un à deux ans), le président de la République a annoncé le lundi suivant que le « pacte de sécurité se substituait au pacte de stabilité ». Il n'a échappé à personne que dans les autres pans de la fonction publique ne seront pas épargnés par les suppressions de postes !!!

Ainsi, la « loi d'airain » des 3 % cesse d'être un horizon indépassable. Il aura fallu les terribles attentats du 13 novembre dernier pour que le gouvernement prenne quelques libertés avec les diktats de la Troïka et remette en cause le pacte budgétaire européen.

Mais quelle remise en cause ? Le 14 novem-

bre Marisol Touraine félicitait les personnels hospitaliers de l'AP-HP de Paris pour leur remarquable mobilisation lors de la nuit du massacre. La semaine qui a suivi, elle n'en a pas moins continué de vouloir faire voter sa « loi santé »... qui prévoit la bagatelle de 20 000 suppressions de postes dans les hôpitaux et 3 milliards d'économie.

Est-ce en détruisant le service public républicain que l'on protège les populations ? La RGPP de Nicolas Sarkozy, rebaptisée MAP par François Hollande constitue une entreprise de destruction systématique des hôpitaux, des écoles, des collèges, des commissariats de police, de l'administration judiciaire... Que penser de gouvernements qui, en détruisant les services publics, se mettent en situation de ne plus pouvoir protéger leur population ?

Lorsque ces lignes sont écrites, le premier tour des élections régionales est passé, le second n'a pas encore eu lieu.

Fidèle à sa tradition d'indépendance, notre confédération n'a donné aucune consigne de vote.

Les partis qui ont mis en œuvre les politiques d'austérité ont malheureusement réalisé le pronostic de Jean-Claude Mailly : cette politique est « suicidaire socialement, économiquement et démocratiquement » répète-t-il. Le suicide social et économique, les salariés y sont confrontés tous les jours. Le suicide démocratique, nous l'avons vécu en direct le dimanche 6 décembre au soir.

Mais les salariés ne sont pas résignés ! Les mouvements de grève se succèdent dans les différents secteurs. Pour exemple ces derniers jours, l'important mouvement qui a eu lieu dans le service des soins de suite du CHU d'Angers pour réclamer des moyens supplémentaires, la grève au CESAME suivi par 33% d'agents pour conserver leur avancement.

Pour FO hors de question d'accepter sous prétexte d'État d'urgence, de mettre nos

revendications au rencart et nous ne serons pas les complices d'une politique d'austérité qui sert une minorité d'actionnaires et appauvrit les salariés, les retraités et les chômeurs.

Pour quel motif devrions nous accepter de nous taire pendant qu'ils pulvérisent le droit du travail, pendant qu'ils attaquent les statuts de la fonction publique, pendant qu'ils poursuivent à marche forcée la réforme territoriale contre la République, la réforme du Collège contre l'école publique, la loi Touraine contre la santé et la sécurité sociale et mettent en chantier la destruction du Code du travail... ?

Comme l'a dit Jean-Claude Mailly, si le gouvernement maintient sa réforme du code du travail, État d'urgence ou pas, nous manifesterons.

En application de la décision prise par le CCN des 7 et 8 octobre dernier, L'Union Départementale a programmé des réunions sur Cholet, Segré et Saumur. Une réunion publique est en préparation, après la rentrée, sur Angers.

Dans de nombreux secteurs, nos camarades multiplient réunions de syndiqués, heures d'informations syndicales, contacts avec les autres organisations syndicales. Ces réunions sont souvent massives.

Aussi, partout, dans les administrations, les ateliers, les localités, nous allons réunir les salariés, et préparer avec eux le rapport de force.

Il n'y a pas d'autre issue !

⁽¹⁾ Les préfets peuvent interdire sous forme de couvre-feu la circulation des personnes ou des véhicules dans les lieux précis et à des heures fixées par arrêté. Ils peuvent interdire de séjour toute personne cherchant à entrer, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics. Le ministre de l'Intérieur peut assigner à résidence toute personne dont l'activité s'avère dangereuse pour la sécurité et l'ordre public. Le ministre de l'Intérieur ou les préfets peuvent ordonner la fermeture provisoire des lieux de réunion et les réunions de nature à provoquer ou à entretenir le désordre. Le ministre de l'Intérieur et les préfets peuvent ordonner des perquisitions à domicile de jour et de nuit, prendre toute mesure pour assurer le contrôle de la presse et de la radio. Les perquisitions peuvent être faites sans le contrôle d'un juge.

La loi NOTRÉ :

Le « Big Bang » de la république

La loi NOTRÉ (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), que FO combat, crée les grandes régions, modifie l'intercommunalité, impose la création de « communes nouvelles.

La réorganisation territoriale de l'État en découle. Ce sont des armes de destruction massive des statuts, des emplois, des droits collectifs et de l'égalité républicaine.

Des milliers d'emplois menacés

Le gouvernement avait annoncé un **big bang territorial**, il l'a fait. Sans aucune consultation démocratique il a décidé d'un nouveau découpage en 13 grandes régions. Dès après les élections régionales des 6 et 13 décembre, elles seront dotées d'un exécutif unique.

En parallèle, le gouvernement procède à la réorganisation de l'État.

En clair, là où il y avait plusieurs directions régionales, il n'y en aura plus qu'une.

Et les organismes régionaux qui existaient (Pole Emploi, Fonds de Formation, ARS...) devraient subir aussi petit à petit le même sort.

Pour les citoyens, cela représente un éloignement des centres de décision, et pour les salariés concernés, du public et du privé, c'est pire !

Pour une ville comme Angers, cela représente des centaines d'emplois menacés !

Partout, dans les directions régionales, au Conseil Régional, dans les agglomérations, dans les communes, les personnels se mobilisent, avec FORCE OUVRIERE pour la défense de leur emploi sur place, contre les licenciements et la mobilité forcée, pour la défense de leurs acquis.

On lira, en encadré, le tract diffusé par le syndicat Angers Loire Métropole / ville d'Angers / CCAS

Une explosion régionale des droits

Les nouvelles régions se verront transférer de nouvelles compétences exclusives, qui étaient exercées par les départements, comme le développement économique ou les transports scolaires !

Mais la loi prévoit même que les ré-

gions pourraient se voir confier un droit d'adaptation législatif et réglementaire.

En clair, c'est la fin du même droit pour tous sur tout le territoire national! Un SMIC breton, une durée du travail corse, une fiscalité en Pays de la Loire...

Et en miroir, les préfets de Région sont dotés du pouvoir d'organisation des administrations de l'État. C'est la fin des statuts ministériels !

Face à la régionalisation, FORCE OUVRIERE défend les statuts, les conventions collectives, le Code du Travail et tous les droits nationaux des salariés !

Des communes et communautés de communes gigantesques

La loi s'en prend aussi aux prérogatives des communes en créant, au plus tard fin 2016, une nouvelle carte intercommunale imposée qui éloigne elle aussi les citoyens de leurs élus. Pour le Maine et Loire, département « pilote » il est question de 9 communautés de communes là où il en avait 30, de 30 « communes nouvelles » là où il y en avait plus de 350.

De même les syndicats intercommunaux sont appelés à disparaître, ces communautés ayant obligatoirement comme compétence la collecte des déchets et l'eau, cela peut faciliter leur privatisation.

Qui dit mutualisation, dit suppression d'emplois ou de services entiers. Là aussi la fusion risque d'amener un alignement vers le bas des régimes de travail, des régimes indemnitaires ou des avantages acquis.

FORCE OUVRIERE défendra pied à pied les avantages acquis des personnels, comme leurs emplois !

Le tract diffusé par le syndicat ALM-Ville d'Angers-CCAS d'Angers



Arrêt des suppressions d'emplois et des réorganisations !

Sous prétexte de «relecture des politiques publiques», les élus de nos collectivités ont décidé la suppression :

- ▶ 108 équivalents temps plein pour 2015,
- ▶ 105 équivalents temps plein pour 2016,
- ▶ 102 équivalents temps plein pour 2017,

C'est-à-dire 315 emplois supprimés en 3 ans en application du « pacte de responsabilité » !

Pour Force Ouvrière comme pour tous les agents de nos collectivités, c'est inacceptable. Ces destructions d'emplois vont aggraver considérablement nos conditions de travail, générer du mal-être au travail et détruire le service public !

Il faut bloquer ces suppressions d'emplois

Force Ouvrière revendique :

- ▶ Le maintien de tous les emplois afin de garantir un service public de qualité.
- ▶ Remplacement de tous les départs en retraite même partiels, ainsi que le remplacement des longues maladies et des congés de maternité, aujourd'hui systématiquement non remplacés.
- ▶ Titularisation de tous les contrats précaires, arrêt du licenciement des CDD.
- ▶ Moratoire sur les redéploiements de personnels, faits aujourd'hui en dépit du bon sens, sans considération de l'expertise.
- ▶ Arrêt de la mobilité forcée, et arrêt des changements d'adresse administrative d'embauche !
- ▶ Non à la généralisation du travail dominical

Les agents refusent d'être les «variables d'ajustement» des restrictions budgétaires ! Les agents refusent les restrictions budgétaires !

Force Ouvrière s'adresse à tous les agents de nos trois collectivités, Force Ouvrière s'adresse aux organisations syndicales qui partagent son analyse :

Le service public n'est pas une « charge » ; c'est une richesse ! Il faut mettre un terme à cette logique d'austérité destructrice du service public, des services que nous rendons aux usagers.

Préparons ensemble le nécessaire rapport de force pour en finir avec cette politique.

Discutons-en dans nos différents secteurs et services.

PLFSS 2016 : poursuite de la volonté de destruction de la sécu.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2016 dépasse bien largement le cadre d'un ajustement financier. Les dispositions prises au motif d'améliorer les finances de la sécurité sociale vont modifier profondément l'assurance-maladie ainsi que toucher les

aides aux familles. Et l'ensemble des caisses et des régimes risque fort de subir de nouvelles transformations profondes dans l'organisation des réseaux et partant, du service aux bénéficiaires et cotisants.

Ce PLFSS a été soumis pour avis à l'ensemble des caisses nationales. Il a été rejeté dans TOUS les conseils des caisses nationales de Sécurité sociale. Seule, la CFDT a systématiquement voté pour.

Quelques éléments sur ce qu'il contient.

Une progression de l'ONDAM de 1,75%

L'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) est le montant prévisionnel établi annuellement pour les dépenses de l'assurance maladie. L'ONDAM a été créé par une ordonnance de 1996 dans le cadre du plan Juppé.

Le Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) fixe pour 2016 l'objectif d'une progression de 1,75 % de cet ONDAM.

Cet objectif concerne les dépenses remboursées par l'ensemble des régimes d'assurance maladie : hospitalisation et soins de ville.

Or conserver le système hospitalier simplement en l'état où il est aujourd'hui nécessiterait une progression de près de 3 %.

Un ONDAM à 1,75 %, c'est la poursuite des suppressions d'établissements et de lits, c'est le plan annoncé par Mme Touraine de 20 000 suppres-

sions d'emplois mis en œuvre.

Exonérations de cotisations en augmentation

le PLFSS pour 2016 met en œuvre le deuxième volet du pacte de responsabilité c'est-à-dire la poursuite des allègements généraux de cotisations patronales, comme par exemple cette disposition portant de 1,6 à 3,5 fois le SMIC l'abaissement du taux de cotisations familiales de 5,25 % à 3,45 %. 90 % des salariés qui seront concernés, pour des exonérations à hauteur de 3 milliards.

Au total, les exonérations augmentent de 4,75 milliards. 4,75 milliards de cadeaux nouveaux de la Sécurité sociale aux entreprises imposés par l'État, compensés par l'impôt, c'est-à-dire essentiellement par les salariés qui sont l'essentiel des contribuables.

L'organisation de la Sécurité sociale

De ce point de vue, le PLFSS dépasse largement le cadre d'une loi de financement et devient une loi modifiant fondamentalement la structure de la Sécurité sociale et sa « gouvernance ». En effet, ce PLFSS, au travers de la modification de quelques articles du code met en place la possibilité

de mutualisation non seulement au sein des branches, mais aussi interbranche... voire interrégimes !

En effet, les directeurs des organismes locaux ou régionaux pourront déléguer à un organisme local ou régional d'une autre branche (une CAF à une CPAM par exemple), ou d'un autre régime (une caisse du RSI à un organisme du régime général...) la réalisation des missions ou activités liées à leur gestion.

Et ces mutualisations peuvent être organisées sur un grand panel de missions ou activités possible des organismes locaux (gestion, prestations, recouvrement, trésorerie).

Et tout cela bien sûr sans intervention des conseils locaux, qui ne pourront donner qu'un simple avis.

Avec les mutualisations intra- et interbranches arrivent les mutualisations interrégimes, à quoi s'ajoute la tendance à la régionalisation qu'organise la loi NOTRe, des modifications profondes sont à craindre.

Pour les personnels : la pression, les mutations, la mobilité, les licenciements et les restructurations.

Pour les usagers, la destruction de pans entiers du service public Sécurité Sociale

Prestations servies par la CAF : une dose supplémentaire d'austérité.

Le gouvernement vient de mettre en œuvre une réforme du calcul des prestations soumises à conditions de ressources qui va avoir pour effet de diminuer ou de supprimer les droits de dizaines de milliers d'allocataires, voire davantage.

L'évaluation forfaitaire est une reconstitution fictive des ressources qui concerne les salariés prétendant à un droit et ayant eu sur l'année de référence (N - 2) moins de 9571 euros de revenus.

Le Bulletin de salaire utilisé pour cette reconstitution est celui du mois précédant l'ouverture d'un droit et celui de novembre pour les renouvellements annuels.

Alors que jusqu'à présent les CAF prenaient en compte dans cette étude le salaire de base divisé par un coefficient, elles doivent désormais s'appuyer sur le

revenu net imposable.

Cela signifie que des éléments tels que des primes ou encore des gratifications exceptionnelles qui n'étaient pas intégrés aux calculs le deviennent.

Cette mesure qui s'applique à partir des études opérées sur les bulletins de salaire de novembre aura une traduction concrète sur les droits à l'Allocation Logement, au Complément Mode de Garde, aux Allocations Familiales ou encore au Complément Familial.

Elle en aura aussi sur les salariés des CAF qui auront à assumer dans les accueils les effets dévastateurs pour les allocataires de la politique d'austérité.

Frédéric Neau
Secrétaire adjoint du syndicat des organismes sociaux



Marisol Touraine, ministre de la santé et de la Sécurité sociale

Département de soins de suite de la Claverie (CHU)

5 semaines de grève pour exiger plus de personnels

Le département de soins de suite de La Claverie est un établissement du CHU qui accueille des malades en convalescence. Il compte environ 200 lits. Accueillant des cas de plus en plus lourds, les personnels doivent faire face à un manque chronique de personnels, et sont toujours sur le « fil du rasoir ».

Le 27 octobre, avec leurs syndicats dont Force Ouvrière, les

agents se sont adressés à la direction pour demander la création **des 21 postes qu'ils jugent nécessaire.**

Devant le refus de la direction, ils se sont engagés, pratiquement, dans 5 semaines de grèves. Le Combat Social a rencontré Manu Dubourg et Benjamin Delrue, du syndicat du CHU



Benjamin Delrue (à gauche) et Manu Dubourg (à droite) au local syndical du CHU

Le Combat Social FO 49 : 5 semaines de grève, c'est énorme... Comment les salariés ont-ils tenu ?

Manu Dubourg : Leur revendication c'est un manque criant de personnels. De ce fait, lorsqu'ils font grève, les personnels sont pratiquement tous réquisitionnés. Même si la plupart du temps ils étaient nombreux à se déclarer grévistes, la direction les assignait à leur poste, comme elle en a le droit dans le secteur hospitalier. Cela dit, la détermination des agents du centre a toujours été très forte.

CS : Vous pouvez m'expliquer comment s'est déroulé le mouvement ?

Benjamin Delrue : L'unité syndicale [FO-CGT-Sud-CFDT. NDLR] a pu être maintenue jusqu'au bout, parce que toutes les décisions étaient prises en assemblée générale. Nous avons tenu à tout faire pour que la démocratie soit respectée.

MD : Il faut dire aussi qu'on a dû ramer ! FO était le seul syndicat à exiger des négociations. Les autres ont parfois essayé de fourvoyer les agents dans des actions d'éclat (invasion du self et autres joyeusetés). Nous avons à chaque étape mis en avant ce qui unifiait le mouvement : les revendications, à savoir pour l'essentiel la création de 21 postes.

BD : La direction a d'abord refusé de nous recevoir... puis elle y a été contrainte. Nous avons toujours cherché la négociation. Le 27 novembre, par exemple, il y avait une cin-

quantaine de salariés du centre de soins de suite devant la mairie pour demander au maire, qui est président du CS (conseil de surveillance) du CHU, d'intervenir auprès du directeur général.

MD : Manifestement, le directeur du CHU s'arcboute, refuse de céder, pour une seule raison : s'il cédait sur La Claverie, il ouvrirait une brèche dans laquelle s'engouffreraient les personnels de tout le CHU. Cela dit, nous avons malgré tout imposé qu'il nous reçoive. Et il a promis 6 postes. Même s'il s'agit de postes dits de « reclassement », même si ce ne sont pas des créations mais du redéploiement, même si c'est très loin des 21 postes que réclament les agents du centre, ce n'est pas 0 postes. C'est déjà une victoire.

CS : Comment voyez-vous la suite ?

BD : Le 3 décembre, les agents du centre se sont associés à la manifestation du Cesame devant la préfecture et l'antenne de l'ARS. Depuis, l'assemblée générale a décidé de suspendre la grève et de reconvoquer une assemblée générale le 7 janvier.

CS Quel bilan tirez-vous de ce mouvement ?

BD : Dans cette mobilisation, nous avons renforcé le syndicat. De nouveaux militants syndicaux se sont dégagés. C'est un point très positif. D'ailleurs, au CHU, nous avons 25 nouveaux adhérents par rapport à l'an dernier à la même date.

Sinon, ce qui est très positif aussi, c'est que les agents de la Claverie ont, avec l'aide de leur syndicat, organisé collectivement leur mobilisation. Pour le reste, les agents ont bien conscience que le cas de la Claverie ne pourra, au fond, se régler que dans le cadre d'un mouvement d'ensemble.

C'est ce que nous préparons

Le Courrier de l'Ouest 25/11/2015

► Social. Au 23^e jour de grève, les salariés de la Claverie ne désarment pas

La lutte continue. En grève depuis le 3 novembre, les salariés du département de soins de suite de la Claverie à Saint-Barthélemy, dénoncent « des conditions de travail inacceptables et dégradantes » et « l'épuisement des salariés ». Ils étaient environ une soixantaine à manifester hier sur le parvis de l'hôtel de ville d'Angers alors qu'une délégation était reçue par le directeur de cabinet du maire.

Christophe Béchu sollicité
« Nous espérons que Christophe Béchu, qui est aussi le président du conseil de surveillance du CHU (dont dépend la Claverie), pourra jouer le rôle de médiateur et obtenir une nouvelle rencontre avec le directeur général afin que nous sortions de ce conflit », explique François Robert (Force Ouvrière), porte-parole du mouvement.

Des discussions avaient déjà eu le 17 novembre lieu entre la direction du CHU et des représentants du personnel. Direction qui avait proposé l'affectation de six équivalents temps plein, embauchés en mi-temps thérapeutique. « C'est insuffisant, juge Benjamin Grimaud, salarié de la Claverie. Nous en demandons 21. Entre les deux, on doit pouvoir trouver un juste milieu ».

Selon les salariés, plus de 50 % d'entre eux seraient en grève. Et sauf à trouver un terrain d'entente avec leur direction, « Les Naufragés de Saint-Barth », comme ils se sont baptisés, n'ont pas l'intention de baisser les bras.

Jean-Philippe COLOMBET

Angers, hier. Une soixantaine de salariés manifestent devant l'hôtel de ville alors qu'une délégation est reçue par le directeur de cabinet du maire.

Les salariés du CESAME mobilisés contre la remise en cause de leurs acquis

En application des restrictions budgétaires imposées aux établissements hospitaliers, la direction du CESAME (Centre hospitalier spécialisé de St Gemmes sur Loire), a décidé de remettre en cause un acquis des salariés de cet établissement, la « grille Forget », qui assure aux personnels des progressions de carrière **supérieures à celles prévues par le statut**. A l'initiative du syndicat Force Ouvrière, une pétition intersyndicale (FO-CGT) a re-

cueilli plus de 800 signatures (il y a un peu plus de 1 000 salariés au CESAME)

A l'appel de FO et de la CGT, les salariés du CESAME ont fait grève le 3 décembre, à plus de 33 %. Ils ont manifesté à près de 300 devant la préfecture et devant l'antenne départementale de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

FO

Non à l'austérité, pas touche à nos acquis !

Communiqué

Après une campagne de signature sur la pétition « Non à l'austérité, pas touche à la grille Forget » qui a recueillie plus de 800 signatures, Après une manifestation qui a réuni entre 250 et 300 agents dont 200 à 250 du CESAME (il y avait des délégations de la Claverie et de St Nicolas),

Le taux de gréviste, de 33%, confirme la volonté du personnel de ne pas se laisser tondre la laine sur le dos.

C'est ce que nous avons réaffirmé lors de l'entretien avec la Déléguée Territoriale de l'ARS hier matin.

Nous n'accepterons pas plus un ralentissement de nos déroulements de carrière, que des suppressions de RTT ou de postes. Nous réaffirmons notre opposition au projet de loi de finance qui prévoit la suppression de toutes les bonifications d'ancienneté (comme prévu dans PPCR).

C'est ce que nous irons dire aux membres du conseil de surveillance du CESAME, à l'occasion du débrayage qui sera organisé le 18 décembre.

Nous vous confirmerons l'heure à laquelle se déroulera le débrayage, ce sera en fonction de l'heure de début du Conseil de Surveillance. En tout état de cause un préavis de grève couvrira cette initiative.

Ste Gemmes/Loire, le 4 décembre 2015



Communiqué de l'Union Départementale des retraités

Trop de syndiqués Force-Ouvrière - parfois même des militants - mettent un terme à leur activité syndicale lorsqu'ils quittent la vie active.

C'est pourquoi, nous nous adressons à tous les syndicats du département pour qu'ils informent leurs « retraitables » de la nécessité de demeurer solidaires, donc syndiqués, au sein des structures de retraités Force-Ouvrière (Union Confédérale des Retraités (UCR), Union Départementale des Retraités (UDR).

Actuellement, en Maine-et-Loire, l'UDR regroupe quelques sections syndicales de retraités. **Il serait souhaitable que les syndicats que ne l'ont pas encore fait, puissent désigner, dans un premier temps, un correspondant retraité auquel l'UDR pourrait transmettre informations et publications destinées aux retraités. Merci d'adresser les coordonnées de ce correspondant au secrétariat de l'UD qui transmettra**

L'UNION DEPARTEMENTALE DES RETRAITES 49

tient une permanence à la Bourse du Travail - 14, place Louis Imbach à ANGERS

Tous les 1^{er} et 3^{ème} **mardis de chaque mois, de 14 h 30 à 16 h 30 (bureau 243)**

Syndiquer les retraités,

C'est participer au renforcement de la Confédération FORCE OUVRIERE.

Réforme des collèges : Les enseignants exigent son abrogation

Le Combat Social FO 49 a consacré plusieurs articles à la **réforme de l'enseignement, ce que l'ancien ministre Peillon a appelé « la Refondation de l'école »**, et que ses successeurs ont poursuivi.

En application de cette « **refondation, il y a eu d'abord les décrets** sur les rythmes scolaires du primaire, massivement rejetés par les enseignants du primaire comme par les agents territoriaux des écoles, décrets qui désorganisent le temps scolaire, font peser sur les municipalités des charges nouvelles, et placent les **instituteurs sous l'autorité des municipalités.**



Frédéric Bocquel
Peux-tu, en quelques mots, nous indiquer en quoi consiste la « réforme des collèges » ?

Cette réforme est un des éléments de la contre-réforme de l'école que le gouvernement appelle « refondation ».

L'objectif est double : réaliser des économies drastiques dans l'éducation nationale, en supprimant des postes et des heures de cours d'une part, et d'autre part « adapter l'école aux territoires », c'est-à-dire en finir avec l'école républicaine (la même école pour tous les citoyens) pour aller vers une école territorialisée, une école adaptée aux « bassins », aux « régions », aux « métropoles »... pour coller aux lois de décentralisation.

Déjà, avec les « rythmes scolaires » dans le primaire, les municipalités sont entrées en force dans l'école. Ce sont elles qui, au bout du bout décide des horaires des enseignants. Et comme les « Temps d'Activités Périscolaires » leur coûtent cher, ils répercutent ces coûts sur les familles. Dans de nombreuses communes du département il est, aujourd'hui, plus coûteux de mettre son enfant à l'école publique qu'à l'école privée.

La réforme du collège est de la même nature, c'est aussi la « territorialisation » de l'école et du collège : Au moins 20% des « programmes » seront à la discrétion des

établissements.

Il y aura donc autant de programmes que de "bassins" de formation. C'est la fin de la même école pour tous sur tout le territoire.

La réforme du collège c'est aussi, 5 à 6h de cours disciplinaires en moins pour une scolarité de la 6ème à la 3ème. C'est encore, avec la mise en place des « Enseignements Pratiques Interdisciplinaires », entre 3 et 4 heures mutualisées entre diverses disciplines de la 6ème à la 3ème, donc autant d'heures de ces mêmes disciplines qui disparaissent.

Peux tu nous expliquer ce que tu appelle « heures disciplinaires » et EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires ?) Ce n'est pas très clair.

Une « heure disciplinaire », c'est une heure de math, une heure de français, une heure d'anglais... Une heure d'EPI, c'est, par exemple, le prof de math, le prof de français et le prof d'histoire qui vont s'associer pour construire un « thème commun », sans autre cadre que leur imagination.

Chaque collège décidera de ses EPI. Et les élèves auront autant d'heures de math, de français, d'histoire... en moins.

Qu'est-ce que cela représente en heures et postes ?

Autour de 1000 heures perdues dans le département du Maine et Loire !

Cette réforme, c'est la suppression de milliers de postes d'enseignants à l'échelle du pays, la suppression des classes « bilangues », des classes européennes, c'est à terme la disparition de l'enseignement de l'allemand. Même Jean-Marc Ayrault, l'ancien premier ministre, prof d'allemand, s'en est ému.

En Maine et Loire, c'est l'équivalent 63 postes en moins et/ou des dizaines de collègues en « complément de service » [heures dispersées sur plusieurs établissements -ndlr], ainsi que la menace du licenciement de nos collègues contractuels !

Cette réforme apparaît pour ce qu'elle est

Dans le prolongement de cette réforme, il y a la « réforme des collèges », censée s'appliquer à la rentrée prochaine.

Cette réforme est —elle aussi— rejetée par l'immense majorité des enseignants. Elle est combattue par 14 organisations syndicales des collèges et LP, représentant 80 % des voix aux dernières élections professionnelles qui exigent son abrogation. Malgré cela, la ministre persiste et signe ! Le Combat Social FO 49 a rencontré Frédéric Bocquel, secrétaire départemental du Syndicat National FO des Lycées et Collèges.

réellement. En aucun cas une réforme pédagogique, mais une contre-réforme d'austérité à la fois économique et culturelle qui aggrave les mesures déjà prises d'augmentation d'effectifs et de réduction d'horaire.

Et comment réagissent les enseignants ?

Les enseignants rejettent dans leur immense majorité cette réforme.

Depuis des semaines, mon syndicat organise des heures d'informations syndicales. Lorsque nous nous déplaçons pour les tenir, nous sommes toujours surpris de voir la participation à ces réunions. La majorité, parfois la totalité, des profs de l'établissement participent. Ils nous font remonter des anecdotes. L'académie organise des « formations » pour préparer la réforme. Certains les boycottent. D'autre s'y rendent avec des pancartes autour du cou « nous ne voulons pas de cette réforme ». Les formateurs ont beaucoup de mal à se faire entendre...

A chaque fois, dans ces réunions, ce qui revient c'est cette question : « comment peut-on faire pour bloquer cette réforme ? ».

Ce à quoi FO répond que ce gouvernement ne cédera que devant le rapport de force.

Alors, réunion après réunion, tract après tract, nous construisons ce rapport de force.

L'intersyndicale(1) du second degré soudée pour l'abrogation de la réforme du collège pour monter d'un cran dans la mobilisation, appelle la construction d'une grève nationale majoritaire le mardi 26 janvier 2015.

Elle appelle les personnels à se réunir en assemblées générales, en heures d'informations syndicales pour organiser la mobilisation permettant de créer le rapport de force nécessaire pour gagner.

C'est cette échéance que nous préparons.

Propos recueillis le 8/12/2015

(1) SNES-FSU, SNEP-FSU, SN-FO-LC, SNETAA-FO, SFEDEP-FO, Cgt éducation, CGT éducation enseignement privé, SNALC, SNCL, SIES, CFE-CGC, ADCNGA, SUD, SUNDEP-Solidaires)

Union Départementale des Retraités

24 novembre

Les retraités manifestent pour la défense de leur pouvoir d'achat

Le 24 novembre, les organisations syndicales de retraité DGT, FO, FSU, Solidaires, rejointes par la LSR et la FGR, appelaient, en Maine et Loire, à une manifestation en défense de leur pouvoir d'achat. Plus de 200 manifestants ont défilé des jardins du Mail jusqu'à la préfecture.

C'est Jacques Foubert, secrétaire de l'Union Départementale des Retraités de Maine et Loire, qui a pris la parole au nom de l'inter-syndicale.

Nous reproduisons son intervention à l'issue de la manifestation



les organisations de retraités du Maine et Loire ont décidé de maintenir les dispositions prises pour mobiliser les retraités.

Camarades,

Le 1er octobre, 8 organisations nationales de retraités ont remis au Président de la République plus de 100 000 cartes, pétitions, exigeant notamment l'arrêt de la dégradation du Pouvoir d'Achat des Retraités, son augmentation, et surtout, la fin du gel du niveau des retraites de base que nous subissons depuis 30 mois (octobre 2013).

Les seules réponses du gouvernement :

C'est une augmentation de 0.1 % des pensions au 1er octobre 2015, c'est environ 1.00 € de revalorisation par mois pour une pension moyenne – c'est à peine une baguette de pain

La 2ème réponse du gouvernement, c'est son implication et son approbation sans réserve d'un accord Interprofessionnel sur les retraites complémentaires signé le 30 octobre entre le Medef, la CFDT, la CGC et la CFTC.

Cet accord inflige à tous les salariés remplissant les conditions d'un départ à taux plein, un abattement de 10 % de la pension pendant 3 ans (soit 50 €/mois pour une retraite nette mensuelle de 1 300.00 €). Seule issue pour échapper à cette sanction : travailler un an de plus.

Dans les faits, cet accord repousse l'âge de la retraite de 62 à 63 ans.

C'est aussi pour les retraités, une baisse du pouvoir d'achat pour 3 années supplémentaires, c'est-à-dire la poursuite, trois années supplémentaires -2016-2017-2018-, d'une moindre revalorisation des retraites (indice des prix moins 1 point).

Cet accord est financé à 90% par les actifs et les retraités. Pour les 10% restant à la charge du patronat, le gouvernement s'est engagé à compenser l'augmentation de la part patronale par la diminution de la cotisation accident du travail.

Cet accord scélérateur, c'est un tour de vis supplémentaire infligé au pouvoir d'achat des retraités.

Cette politique d'austérité qui voit chaque jour nos conquêtes sociales attaquées et les revendications patronales satisfaites n'est plus supportable.

C'est ce que veulent faire savoir et revendiquer les retraités ce 24 novembre 2015.

Les retraités sont convaincus que c'est avec les actifs qu'il nous faut construire le rapport de force pour faire reculer le gouvernement.

Pour faire le bilan de ce 24, les syndicats vont se réunir le 18 décembre.

Nous restons mobilisés.

Merci de m'avoir écouté.

Camarades,

8 organisations nationales de retraités - sauf la CFDT - ont décidé de faire du 24 novembre 2015 une journée de mobilisation pour la défense du pouvoir d'achat des retraités.

Cet appel a été relayé en Maine et Loire par 6 organisations de retraités.

Bien que choquées par les attentats meurtriers qui viennent d'endeuiller notre pays,



Résultats d'élections professionnelles

Groupe Marais (Bâtiment)

12/06/2015	DUP	
Inscrits	105	
Votants	68	65%
B & N	36	
Valablement exprimés	32	
	Suf.	%
FO	32	100,0%

Association Les Tourelles Saumur (Action Sociale)

12/05/2015	DUP	
Inscrits	79	
Votants	69	87%
B & N	14	
Valablement exprimés	55	
	Suf.	%
FO	55	100,0%

Association Les Chesnaies (Action Sociale)

08/10/2015	DUP	
Inscrits	172	
Votants	122	71%
B & N	4	
Valablement exprimés	118	
	Suf.	%
FO	40	33,9%
CFDT	78	66,1%

Restoria (FGTA-Alimentation)

27/05/2015	CE TITULAIRES	
Inscrits	625	
Votants	197	32%
Blancs et Nuls	18	
Valablement exprimés	179	
	Suf.	%
FO	179	100,0%

Chocolats Mattiez (FGTA Alimentation)

30/04/2015	DP	
Inscrits	34	
Votants	32	94%
Blancs et Nuls	1	
Valablement exprimés	31	
	Suf.	%
FO	31	100,0%

Laboratoires Brothier (Pharmacie)

26/06/2015	DP	
Inscrits	36	
Votants	34	94%
Blancs et Nuls	3	
Valablement exprimés	31	
	Suf.	%
FO	31	100,0%

VILMORIN S.A. (Agriculture)

28/04/2015	CE TITULAIRES	
Inscrits	376	
Votants	229	0,60904
Blancs et Nuls	18	
Valablement exprimés	211	
	Suf.	%
FO	75	35,5%
CFDT	83	39,3%
CFE-CGC	83	39,3%

Valeo Vision (Métallurgie)

18/11/2015	CE TITULAIRES	
Inscrits	1046	
Votants	756	0,72275
Blancs et Nuls	53	
Valablement exprimés	703	
	Suf.	%
FO	210	29,9%
CGT	294	41,8%
CFE-CGC	203	28,9%

Formations sy

Pourquoi une formation des militants syndicalistes ?

La confédération rappelle régulièrement la priorité à donner au développement de l'organisation, à travers notamment la création de nouvelles structures syndicales et au développement des syndicats existants.

Gagner les élections, mieux organiser le syndicat et le développer à travers un plus grand nombre d'adhérents, en utilisant l'ensemble des moyens qu'elle peut solliciter doit être la priorité des priorités des syndicats.

La formation proposée par le CFMS est d'une aide incontournable pour ce développement, au travers des stages proposés, elle permet en particulier :

- De former de nouveaux militants ou transformer des adhérents en militants (stage « découverte de FO ») ;
- De renforcer les connaissances des élus (stages CHS-CT et CE ouverts aux élus n'ayant jamais suivi de formation ou dont la formation date de plus de

4 ans) ;

- D'aider les responsables de syndicats à développer le syndicat (stages « négocier », « se développer », « s'organiser »),
- De renforcer les connaissances des camarades en matière économique ou de droit du travail (stages « découvrir l'économie » et « connaître ses droits »)

Le processus d'inscription - l'obligation d'assiduité

Les stagiaires sont inscrits en formation par les syndicats.

Les demandes individuelles, non signées par le secrétaire du syndicat, ne seront pas prises en compte.

Les fiches d'inscription sont à demander au secrétariat de l'UD, ou à télécharger sur le site de l'UD, rubrique « Formation syndicale ».

Chaque stagiaire devant prévenir son em-

ployeur au minimum un mois à l'avance, les inscriptions sont closes un mois et demi avant la date de début du stage.

Attention aux périodes de congés !! Il est de loin préférable de s'adresser à l'UD au moins deux mois avant la date de début du stage.

Une fois l'inscription acceptée, le stagiaire reçoit un modèle de lettre à remettre à l'employeur fourni par l'UD.

La convocation est envoyée par la confédération

L'assiduité aux stages est impérative : s'inscrire à un stage, sans y participer n'est pas synonyme de solidarité militante tant vis-à-vis des autres stagiaires (le stage peut être annulé à la suite de défection de dernière minute) que vis-à-vis de ceux qui auraient voulu y participer et qui n'ont pas été retenus faute de place.

Les stages proposés

En 2016, l'UD organise les stages suivants avec le CFMS :

- 4 stages « découverte de FO » ;
- Un stage « Se développer » ;
- Un stage « Connaître ses droits »
- Un stage « Rôle et fonctionnement du CE »
- Un stage « Rôle et fonctionnement du CHS-CT »

Par ailleurs, l'UD, par ses propres moyens, organise :

- un stage « Prévention des risques professionnels ».

Si d'autres stages organisés par le CFMS et non prévus dans notre département intéressent les camarades, il est possible de contacter les UD voisines. Dans ce cas, les frais de déplacement seront pris en charge par la confédération.

Stages « Découverte de FO »

La porte d'entrée à la formation des militants, c'est le stage « Découverte de Force Ouvrière et moyens d'action du syndicat ».

Les autres stages sont ouverts aux mili-

tants ayant participé à cette première formation.

Stage

« Rôle et fonctionnement du CE »

Cette formation est réservée aux élus titulaires au Comité d'Entreprise, à leur premier mandat et, ensuite, une fois tous les 4 ans. L'employeur ne peut pas s'opposer à cette formation, et ne peut pas imposer son propre institut de formation.

Elle a pour but d'aider les camarades à utiliser les différents outils à disposition du Comité d'Entreprise.

Stage

« Rôle et fonctionnement du CHS-CT »

Cette formation est réservée aux élus au CHS-CT, à leur premier mandat et, ensuite, une fois tous les 4 ans. L'employeur ne peut pas s'opposer à cette formation, et ne peut pas imposer son propre institut de formation. Il doit la prendre en charge financièrement.

Stage « se développer »

Le stage « se développer » est un stage ouvert aux camarades assumant des res-

ponsabilité dans leur syndicat (secrétaires de syndicats ou de sections syndicales, membres du bureau ou du conseil syndical, délégués syndicaux). Ce stage a pour objectif principal d'élaborer, puis mettre en œuvre un plan de développement du syndicat.

Stage « Connaître ses droits »

Ce stage permet aux camarades d'apprendre à utiliser le code du travail et la convention collective, et plus généralement l'arsenal juridique encadrant le contrat de travail.

Journées « Prévention des risques professionnels »

Ce stage qui se tenait jusqu'en 2015 sur 5 journées, se tiendra désormais sur 4 journées dissociées les unes des autres. La participation à l'une d'entre elles n'oblige pas à participer aux autres. Elle ne l'interdit pas non plus.

Les thèmes abordés tourneront tous autour de la protection des risques professionnels. Une journée sera consacrée à la souffrance au travail et sera animée par une militante FO psychologue du travail. Les autres thèmes retenus feront l'objet d'une information ultérieure.

n d i c a l e s 2 0 1 6

Stages	Objectifs / conditions d'accès	Dates
Découverte de FO et moyens d'action du syndicat (5 jours)	<p><u>Objectifs</u> : Établir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société. Organiser et coordonner le travail syndical.</p> <p><u>Conditions à remplir</u> : Manifester un intérêt pour l'action syndicale par le stagiaire. Être présenté par son syndicat.</p>	Angers : <ul style="list-style-type: none"> • 18 au 22/01 • 18 au 22/04 • 6 au 10/06 • 24 au 28/10
Se développer (5 jours)	<p><u>Objectifs</u> : Élaborer et mettre en œuvre un plan de développement du syndicat en s'appuyant sur une méthode de travail et sur les outils pertinents</p> <p><u>Dominante collective</u>. Cela signifie que le stage est ouvert à au moins deux camarades d'une même entreprise ou administration.</p> <p><u>Conditions à remplir</u> : Être secrétaire de syndicat ou de section syndicale, membre du bureau du syndicat, délégué syndical, aux militants chargés du développement à l'UD s'il y a lieu</p>	Angers : dates proposées au CFMS non encore arrêtées définitivement <ul style="list-style-type: none"> • 23 au 27 mai
Rôle et fonctionnement du CHSCT (5 jours)	<p><u>Objectifs</u> : Exercer les missions de représentant du personnel au CHSCT en lien avec les actions du syndicat.</p> <p><u>Dominante</u> : Collective : de préférence, les stagiaires seront au moins deux d'une même entreprise.</p> <p><u>Conditions à remplir</u> : Avoir effectué le stage « découverte de FO et moyens d'action du syndicat » sinon s'engager à le faire. Être représentant du personnel au CHSCT ou délégué du personnel investi des missions de CHSCT.</p> <p>Être présenté par son syndicat</p> <p>Impératif : Être pris en charge par l'employeur</p>	Angers : <ul style="list-style-type: none"> • 20 au 24 juin
Rôle et fonctionnement du CE (5 jours)	<p><u>Objectifs</u> : Utiliser les différents « outils » du Comité d'entreprise. Stage à</p> <p><u>Dominante collective</u> : les stagiaires seront au moins deux d'une même entreprise.</p> <p><u>Conditions à remplir</u> : Avoir effectué, dans toute la mesure du possible, le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » sinon s'engager à le faire. Être membre titulaire du Comité d'entreprise</p>	Angers : <ul style="list-style-type: none"> • 0 8 a u 12/12/2014
Prévention des risques professionnels	<p><u>Objectifs</u> : Aider les syndiqués à prendre en compte la prévention des risques professionnels dans leur activité syndicale.</p> <p><u>Conditions à remplir</u> : Être salarié du secteur privé. Être présenté par son syndicat. Avoir l'assurance du maintien de salaire par l'employeur.</p> <p>Cette année, ce stage se tiendra en 4 journées dissociées, indépendantes les unes des autres. Le programme comme la dernière date seront communiqués ultérieurement.</p>	Angers : <ul style="list-style-type: none"> • 10 mars • 14 juin • 13 octobre • Date à arrêter
Connaître ses droits (5 jours) 1er NIVEAU	<p><u>Objectifs</u> : Faire appliquer la Convention collective et le Code du travail dans l'activité quotidienne du syndicat</p> <p>Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode du calcul aux élections professionnelles</p> <p><u>Dominante</u> : Individuelle</p> <p><u>Conditions à remplir</u> : Réservé en priorité aux délégués du personnel ou aux membres d'un CHSCT ainsi qu'aux camarades de la Fonction Publique dans le cadre des contrats de droit privé ; avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat ».</p>	Angers : <ul style="list-style-type: none"> • 14 au 18 mars
Négociier (3 jours)	<p><u>Objectifs</u> : Acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat.</p> <p>Les champs de négociation ne sont pas spécialisés.</p> <p><u>Dominante</u> : Collective Cela signifie que le stage est ouvert à au moins DEUX camarades d'une même entreprise ou administration. Les candidatures isolées ne peuvent pas être prises en considération.</p> <p><u>Conditions à remplir</u> : S'adresse aux Délégués syndicaux et aux Secrétaires de syndicat ainsi qu'aux camarades siégeant en CTP se retrouvant en situation de négociation.</p> <p>Avoir impérativement effectué la session « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat »</p>	Du 8 au 10 novembre



**Bonnes fêtes de fin d'année
à tous**





Code du travail, Conventions collectives, Statut de la Fonction publique, Retraites complémentaires...

Le gouvernement a mis en place son «Pacte de Responsabilité», pour «baisser le coût du travail» et prétendument «faciliter les embauches». Le résultat ? La « courbe du chômage » ne « s'inverse » pas, le chômage et la précarité atteignent des records, notamment chez les jeunes et les plus anciens.

Pour financer 40 nouveaux milliards d'euros d'aides aux entreprises (qui disposent déjà de 170 milliards d'exonérations sociales et fiscales), le gouvernement a décidé de réduire les dépenses publiques de 51 milliards.

Les services publics sont fragilisés, leurs implanta-

tions sur le territoire réduites, leur rôle affaibli ! Les salaires du privé comme du public sont bloqués.

Tout cela pour appliquer le «pacte de stabilité» budgétaire imposé par Bruxelles (les «3 %»).

À la suite des terribles attentats du 13 novembre, le gouvernement a annoncé qu'il abandonnait le «pacte de stabilité»... pour un «pacte de sécurité» :

En effet, il n'envisage que des augmentations d'effectifs dans la police, dans l'armée et (peu) dans la justice. Pour le reste, il entend poursuivre sa politique d'austérité.

Pour Force Ouvrière, le gouvernement doit retirer son «pacte de responsabilité» et le cortège de contre-réformes qu'il implique. Il doit satisfaire les revendications des salariés. Il ne le fera que face à un mouvement d'ensemble, interprofessionnel, des salariés du public et du privé.

L'Union Départementale Force Ouvrière de Maine et Loire invite les salariés, à se rassembler avec elle pour dialoguer, discuter, s'organiser, pour préparer le rapport de force qui fera reculer le gouvernement

Réunions publiques Force Ouvrière

SAUMUR

Jeudi 10 décembre 2015
à 18 h 30
Bourse du Travail
rue Cendrière

SEGRE

Jeudi 10 Décembre 2015
à 18 h 30
Bourse du Travail - le Port

CHOLET

Mardi 12 Janvier 2016
à 18 h 30
Maison des Syndicats
rue du Chemin Vert

Avec FO, construire le rapport de force pour :

- ▶ **Exiger le retrait du pacte de responsabilité et l'arrêt des politiques d'austérité.**
- ▶ **Organiser la défense de la fonction publique et de son statut.**
- ▶ **Organiser la lutte contre la destruction du code du travail et des conventions collectives.**
- ▶ **Exiger la sauvegarde de la protection sociale,**
- ▶ **Exiger l'augmentation générale**
 - ▶ **des salaires,**
 - ▶ **des retraites**
 - ▶ **et des minima sociaux**

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT :

Des lois qui, sous prétexte d'économies désorganisent et détruisent les services publics

→ Avec la «réforme des rythmes scolaires», le gouvernement désorganise l'école publique, impose aux municipalités des charges nouvelles que le plus souvent elles répercutent aux parents. Dans certaines communes, il est plus onéreux de placer son enfant à l'école publique qu'à l'école privée. **C'est la fin de l'école laïque gratuite.**

→ Avec la loi Touraine sur les hôpitaux et la Sécurité sociale, le gouvernement veut imposer un véritable plan social dans les hôpitaux : **20 000 suppressions de postes programmées, des fermetures d'établissements, des suppressions de lits...**

Que se serait-il passé à Paris, le 13 novembre, si ce plan avait déjà été appliqué ?

→ Avec la loi NOTRÉ (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), le gouvernement impose le regroupement des communes en «Communes Nouvelles», et le regroupement de celles-ci en d'immenses «Communautés de Communes», crée des «métropoles» aux pouvoirs étendus.

Les services publics sont éloignés des populations, des lieux d'accueil de proximité fermés, des postes déplacés, d'autres supprimés.

→ L'objectif, en Maine et Loire, est de créer une trentaine de communes nouvelles (contre près de 400 aujourd'hui) et 9 Communautés de communes (contre une trentaine aujourd'hui). Les services municipaux sont désorganisés, les postes supprimés, les services publics des communes éloignés des populations...

Un prétendu «dialogue social» pour imposer les revendications patronales

→ Contre la volonté majoritaire des fonctionnaires, au mépris des lois qu'il a lui-même contribué à faire voter, **le gouvernement impose, dans les trois volets de la fonction publique un « accord » minoritaire qui remet gravement en cause le statut général de la fonction publique.**

→ Avec la loi « Macron », le gouvernement banalise le travail du dimanche, fragilise les Prud'hommes, facilite les licenciements, flexibilise encore plus les contrats de travail.

→ Alors que la génération née en 1973 devra travailler 43 ans, **le gouvernement s'immisce dans les négociations sur les retraites complémentaires** et, avec la complicité de la CFDT, de la CGC et de la CFTC **permet au patronat d'imposer un accord sur les retraites complémentaires qui recule l'âge de la retraite à 63 ans.**

Et maintenant, le Code du travail et les conventions collectives

→ Sous prétexte de «simplification», **le gouvernement veut renvoyer au niveau de l'entreprise l'essentiel des négociations** (salaires, organisation du temps de travail, nombre et rémunération des heures supplémentaires...) **C'est-à-dire là où les salariés subissent le plus de pressions, notamment le chantage à l'emploi.**

→ Ces accords pourront dans la plupart des cas contenir des mesures moins favorables que celles du Code du travail et des conventions collectives. A l'inverse, le Code du travail serait réduit à des dispositions applicables en l'absence d'accord.

→ Avec cela, il y aurait autant de « codes », autant de « conventions » que d'entreprises, pour le plus grand bonheur du patronat, qui pourra ainsi pulvériser nos droits.

→ Où serait la « simplification »?

Des réunions publiques avec Force Ouvrière pour, ensemble, organiser la riposte